



Questions travaux du propriétaire

Par **merdealors**, le **25/07/2016** à **18:58**

Bonsoir,rnrnJe vais essayer d'être le plus précis possible afin de vous poser mes questions!rnrnContexte: Mon propriétaire à décidé du jour au lendemain de rénover deux appartements abandonnés au deuxième étage de l'immeuble auquel j'habite. Les ouvriers ont donc débarqués et ce matin en ouvrant ma porte, surprise! Des gens qui travaillent et font des aller et venus partout. De plus ils ont déposés sur la terrasse (comprise dans ma location) des matériaux, alors que je pensais que comme c'était privatif ils n'avaient pas le droit.rnrnMes questions:rnrnUn propriétaire peut-il faire des travaux (au deuxième, pas chez moi) sans prévenir les locataires?rnrnPeut-on stocker des matériaux sur la terrasse dont j'ai jouissance grâce à ma location? rnrnCe soir lorsque les ouvriers sont partis, deuxième surprise, ils ont laissés des plaques énormes en plâtre dans les parties communes (couloir d'entrée), et y'en a un paquet! A t-il le droit de les stocker là? rnrnMerci d'avance pour vos réponses!

Par **Visiteur**, le **25/07/2016** à **21:57**

Bonsoir,rnoui il a le droit de faire des travaux mais ne peut entreposer sur une partie privative.rnEn outre, il aurait dû avertir que des nuisances étaient possible.

Par **morobar**, le **26/07/2016** à **08:20**

Bjr,rn[citation] dans les parties communes (couloir d'entrée), et y'en a un paquet! A t-il le droit de les stocker là? rn[/citation]rnLes parties communes n'existent qu'en copropriété.rnIci il n'y a pas de parties communes, elles appartiennent au propriétaire.rnSauf si le passage est

manifestement trop occupé au point de constituer une nuisance pour les locataires, le propriétaire fait ce qu'il veut chez lui.